

ANNEXE N°1

Coordonnées des services à contacter :

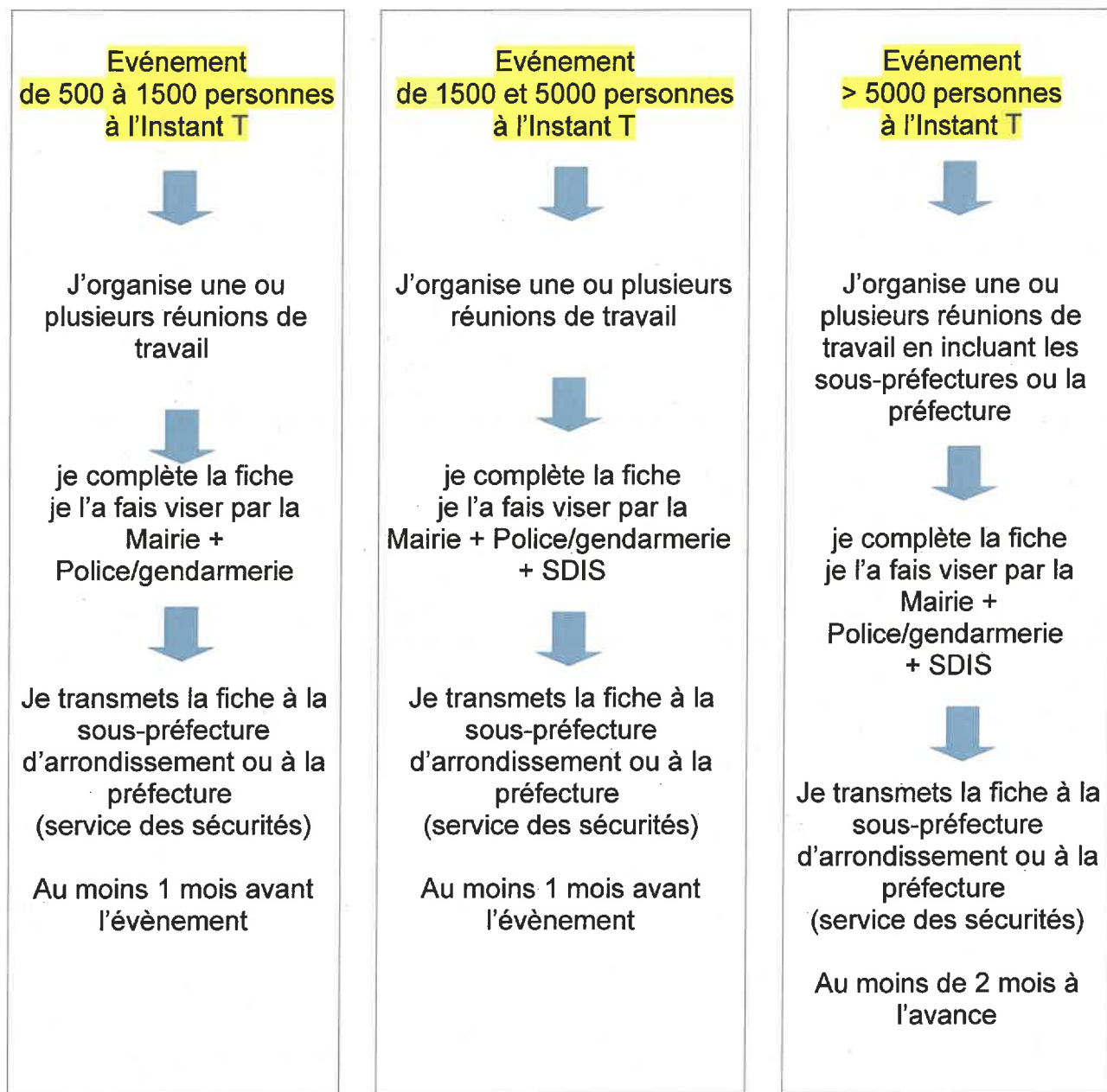
Préfecture de Haute-Loire
Bureau de la sécurité intérieure
04-71-09-88-71 / 88-95 / 98-22
pref-securites@haute-loire.gouv.fr

Sous-préfecture d'Yssingeaux.
Pôle citoyenneté - sécurité
04-71-65-71-00.
sp-yssingeaux@haute-loire.gouv.fr

Sous-préfecture de Brioude :
Pôle réglementation
04-71-50-81-81
sp-brioude@haute-loire.gouv.fr

ANNEXE N°2

Procédure de transmission de la fiche événement



Avant sa transmission à la sous-préfecture ou la préfecture, toute fiche doit être revêtue de l'ensemble des visas nécessaires. Il revient à l'organisateur de faire le lien avec chaque signataire :

- Mairie, Police ou Gendarmerie et SDIS, le cas échéant

Coordonnées des services préfectoraux à contacter selon le lieu d'organisation d'un événement :

Arrondissement du Puy-en-Velay :

Préfecture de Haute-Loire
Bureau de la sécurité intérieure
04-71-09-88-71 ou 88-95 ou 98 22
pref-securites@haute-loire.gouv.fr

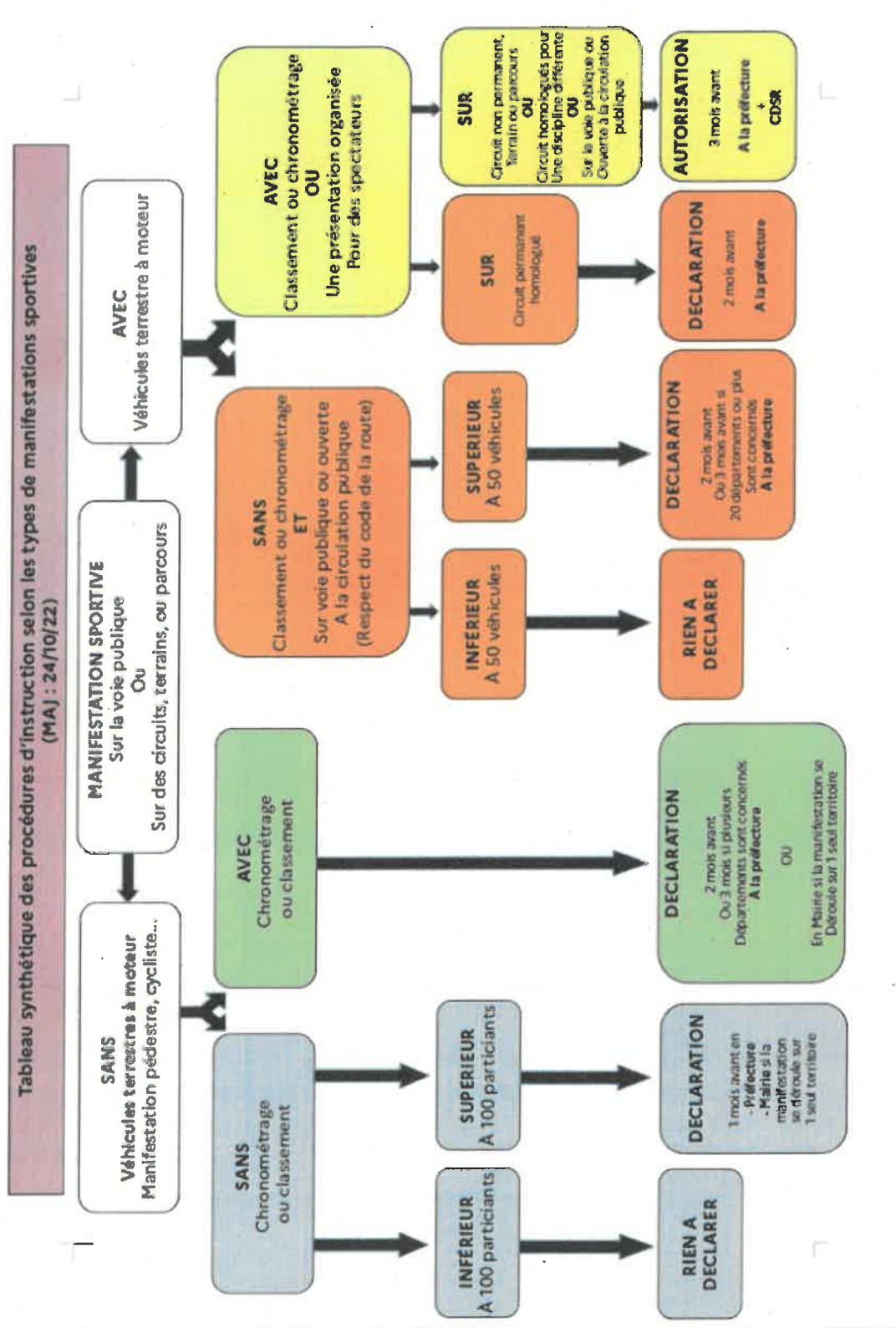
Arrondissement d'Yssingeaux :

Sous-Préfecture d'Yssingeaux
Pôle citoyenneté - sécurité
04-71-65-71-00
sp-yssingeaux@haute-loire.gouv.fr

Arrondissement de Brioude :

Sous-préfecture de Brioude
Pôle réglementation
04-71-50-81-81
sp-brioude@haute-loire.gouv.fr

Procédures propres aux manifestations sportives



ANNEXE N°4

Modèle de fiche festivités

**FICHE EVENEMENT A COMPLETER PAR LES ORGANISATEURS
et à faire valider par les forces de l'ordre et la ou les mairie(s) concernée(s)***

1 / Présentation de l'évènement

Nom de l'évènement	
Nature de l'évènement (sportif - culturel – musical – religieux – vogue – corso - défilé – autre)	
Dates et horaires	
Commune(s)	
lieu exact : en précisant le type et l'adresse	
Organisateur (préciser si mairie, association, particulier)	
Nom et coordonnées de l'organisateur	
Nom et coordonnées (mobile) du responsable sécurité présent sur site	
Fréquentation estimée en cumul	
Fréquentation maximum estimée en simultané*	
Organisation d'une réunion préparatoire avec tous les acteurs concernés (organisateur, mairie(s), FSI, préfecture ou sous-préfecture, acteurs de sécurité civile...) - Préciser date(s)	

* La fiche doit être accompagnée d'un plan de masse lisible et dûment légendé

En fonction de la fréquentation estimée à l'instant T, la fiche et le plan sont à transmettre à :

- la mairie du lieu de l'évènement si fréquentation en simultané < 1 500 personnes et copie à la sous-préfecture ou préfecture (BSI) si la nature et le lieu de l'évènement le requièrent.
- la sous-préfecture ou préfecture (BSI) si fréquentation en simultané et > 1 500 personnes mais < 5 000 personnes
- la préfecture (BSI) si fréquentation en simultané > 5000 personnes

Plus d'infos => <https://www.haute-loire.gouv.fr/organisation-departementale-du-suivi-des-a4499.html>

BSI : pref-securites@haute-loire.gouv.fr – Yssingeaux : sp-yssingeaux@haute-loire.gouv.fr – Brioude : sp-brioude@haute-loire.gouv.fr

2 / Dispositif de sécurité publique mis en place* :

Menace(s) identifiée(s) : sensibilité de l'évènement en terme de sécurité publique	
Dispositif de sécurité* mis en place par l'organisateur avec l'appui éventuel d'une collectivité territoriale (dispositif anti-intrusion (véhicules, blocs bétons, bornes), contrôle des sacs, Préciser, si la police municipale est mobilisée, pour les communes en étant dotée.	
Conventionnement avec les FSI (police – gendarmerie)	
Dispositif mis en place par les FSI (police - gendarmerie)	
Arrêtés pris par la ou les mairies (circulation – stationnement)	
Gestion, le cas échéant, des parkings et des accès au(x) site (s)	
Travail, le cas échéant, avec les gestionnaires de voiries (département - État)	

3 / Dispositif de sécurité civile mis en place* :

Menace(s) identifiée(s) : sensibilité de l'évènement en terme de sécurité civile	
Mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours (DPS) pour les participants/concurrents + le public ** Préciser l'AASC retenue et le dispositif mis en place en fonction du calcul RIS***	
Autres dispositifs mis en place	

Signature de l'organisateur : qui certifie l'exactitude des informations mentionnées dans ce document signature + date	Avis du maire : ☐ favorable ☐ défavorable cachet + signature + date	Avis du SDIS : ☐ favorable ☐ défavorable uniquement pour les événements de plus de 1 500 personnes cachet + signature + date	Avis des forces de l'ordre : ☐ favorable ☐ défavorable cachet + signature + date
---	--	--	---

* dispositifs à la charge de l'organisateur et non des services de l'État.

** Seules les associations agréées de sécurité civile (AASC) agréés pour intervenir en Haute-Loire peuvent gérer un DPS dans le département.

*** le ratio d'intervenants secouristes (RIS) permet de définir le type et le dimensionnement du dispositif prévisionnel de secours à personnes à mettre en place. Plus d'infos : <https://www.secourisme.net/spip.php?article481>

ANNEXE n°5

Liste des associations agréées de sécurité civile habilitées à intervenir en Haute-Loire

AGREMENT SECURITE CIVILE

NIVEAU DÉPARTEMENTAL						CONTACT 1				
Association ou organisme départemental	Adresse	CP	Ville	Type agrément	Type agrément	Civilité	Nom – Prénom	Fonction	Téléphone	Mail
ADRASEC 43				National Convention départementale	A – Exploitation des réseaux annexes et supplétifs de transmissions	M.	Jean ACHARD	Président	06 81 85 78 38	jean-achard@wanadoo.fr
CROIX ROUGE FRANÇAISE	3 Rue Charles VII	43000	LE PUY EN VELAY	National		Mme	Véronique REY	Présidente	04 71 09 10 04	dr43@croix-rouge.fr
UDSP43	206 Rue Hippolyte Malègue	43000	LE PUY EN VELAY	Départemental	D	M.	Jean PESTRE	Président	04 71 05 23 00	udsp43@udsp43.fr
EMIS MEDIC	10 Avenue Paul Bérard	43000	ESPALY SAINT MARCEL	Départemental	D PAPS DPS PE à GE	M.	Vincent GAILLARD	Président	06 99 23 21 72	emis.medic@gmail.com

AASC - SUIVI DES AGREMENTS FORMATION

Association ou organisme départemental	Adresse	CP	Ville	Formalisation agrément départemental	Type agrément	Civilité	Nom – Prénom	Fonction	Téléphone	Mail
CROIX ROUGE FRANÇAISE	3 Rue Charles VII	43000	LE PUY EN VELAY	arrêté pref		Mme	Véronique REY	Présidente	04 71 09 10 04	dl43@croix-rouge.fr
UDSP43	206 Rue Hippolyte Malégué	43000	LE PUY EN VELAY	arrêté pref	D	M.	Jean PESTRE	Président	04 71 05 23 00	udsp43@udsp43.fr
EMIS MEDIC	10 Avenue Paul Bérard	43000	ESPALY SAINT MARCEL	arrêté pref	D PAPS DPS PE à GE	M.	Vincent GAILLARD	Président	06 99 23 21 72	emis.medic@gmail.com